



Assemblée générale

Distr. limitée
22 février 2021
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

16-24 février 2021

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Sarah Weiss Ma'udi (Israël)

IV. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

1. Le Comité spécial a fait référence au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* lors de l'échange de vues général qu'il a tenu à ses 297^e et 298^e séances, le 16 février, et à la 3^e séance du Groupe de travail plénier, le 18 février.
2. Lors de l'échange de vues général, les délégations se sont félicitées du travail que le Secrétariat continuait de faire pour mettre à jour les deux répertoires et résorber le retard pris dans leur établissement. Elles ont rappelé que ces deux publications étaient des sources d'analyses utiles à l'application et à l'interprétation par l'Organisation des articles de la Charte. Plusieurs délégations ont noté avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* n'avait pas été entièrement rattrapé et demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, en soulignant que, pour être utiles, les publications en question devaient pouvoir être consultées. Le Secrétariat a en outre été encouragé à continuer de s'employer à publier et à diffuser les deux répertoires sous forme électronique et dans toutes les langues officielles de l'Organisation en même temps.
3. Les délégations se sont déclarées favorables au recours au programme de stages et à la coopération avec les établissements universitaires pour l'élaboration des études, ainsi qu'à l'idée de recenser les établissements qui pourraient contribuer à ces travaux.
4. Se disant conscientes que le Secrétariat ne disposait pas des ressources et des capacités nécessaires pour établir ces publications, les délégations ont remercié les États Membres qui avaient versé des contributions aux fonds d'affectation spéciale créés pour les répertoires et ainsi aidé à résorber le retard pris, et engagé les États Membres à verser de nouvelles contributions ou à prendre en charge les services d'experts.



5. À la 3^e séance du Groupe de travail plénier, les représentants du Secrétariat ont fait un exposé sur l'état d'avancement de l'établissement des deux répertoires.

6. Au sujet de l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, les représentants du Secrétariat ont signalé que les travaux continuaient de bien progresser, le but étant que les suppléments n^{os} 22 et 23, qui portent respectivement sur les années 2019 et 2020, soient achevés en même temps. Plus précisément, ils ont expliqué que, malgré les perturbations majeures causées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la version préliminaire du Supplément n^o 22 avait été achevée et mise en ligne en octobre 2020, comme prévu, et que la publication de la version préliminaire du Supplément n^o 23 d'ici à octobre 2021 était en bonne voie.

7. Il a ensuite été indiqué que des faits nouveaux s'étaient produits dans trois domaines. Premièrement, dans le domaine de la publication, toutes les versions publiées des suppléments couvrant la période de 1989 à 2017 avaient été mises en ligne dans les six langues officielles. Le Supplément n^o 21, qui couvre l'année 2018, avait été publié en anglais et devait l'être dans les cinq autres langues officielles d'ici avril 2021. Un calendrier ambitieux de 22 mois entre la fin de la période de référence et la publication finale de la version papier de chaque supplément avait également été fixé.

8. Deuxièmement, dans le domaine de l'innovation, on avait davantage recouru à des outils modernes et produit par ce moyen divers jeux de données visuels et interactifs sur la pratique du Conseil qui pouvaient être consultés sur le site Web de celui-ci. En plus de l'édition 2020 de l'Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité, mis en ligne début janvier 2021, deux autres jeux de données pouvaient être consultés sur le site : le Tableau de bord sur la composition du Conseil de sécurité et le Tableau de bord sur les femmes au Conseil de sécurité. En outre, la présentation graphique des informations sur les femmes et la paix et la sécurité, la protection des civils en période de conflit armé ainsi que les enfants dans les conflits armés avait été améliorée. Tous ces contenus avaient été élaborés au moyen de nouvelles plateformes de données qui rendaient la consultation plus agréable et plus interactive.

9. Troisièmement, dans le domaine de la communication, une campagne de promotion du Répertoire et des divers jeux de données décrits ci-dessus avait été menée sur les médias sociaux afin de faire mieux connaître les travaux et la pratique du Conseil et d'améliorer l'accès aux données les concernant ainsi que la qualité de ces données.

10. Des remerciements ont été exprimés aux États Membres qui avaient accru leur soutien en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du Répertoire. Malgré la diminution constante du montant du budget ordinaire, les ressources de ce fonds avaient permis l'allocation de ressources humaines supplémentaires et, ce faisant, d'assurer la publication annuelle du Répertoire selon un calendrier ambitieux et prévisible. Les généreuses contributions versées par Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Chine depuis l'exposé précédent, en 2020, ont également été saluées.

11. Des remerciements ont aussi été exprimés au Danemark, au Japon, à la République de Corée et à la Suède, qui avaient récemment financé des postes d'administrateurs(trices) auxiliaires.

12. On a souligné qu'il demeurerait essentiel que les États Membres continuent d'apporter leur appui financier pour que la stratégie très ambitieuse concernant la publication du Répertoire puisse être appliquée, surtout compte tenu des restrictions budgétaires croissantes que l'Organisation connaissait, accentuées par la très grave crise de liquidités. Un appel urgent à la reconstitution du fonds d'affectation spéciale

avait donc été lancé afin d'obtenir suffisamment de fonds pour la modernisation des pages consacrées au Répertoire et l'amélioration de l'accès à la masse de données qu'elles contenaient et d'accélérer la vérification et l'assurance qualité de toutes les données générées lors de l'établissement de la publication. On a également fait observer que les progrès accomplis les années précédentes et la très forte augmentation des demandes d'information émanant des membres du Conseil et, plus largement, des États Membres de l'Organisation, démontraient que cette publication, conçue dans les années 50, restait un outil essentiel pour la compréhension des travaux de plus en plus dynamiques et complexes du Conseil.

13. Concernant l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, un exposé a été présenté sur les progrès notables réalisés depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général portant sur les deux répertoires (A/75/145), essentiellement dans deux domaines.

14. Tout d'abord, au sujet des nouvelles études en préparation, il a été signalé que les travaux avaient progressé en ce qui concernait trois suppléments, à savoir les suppléments ^{nos} 10, 11 et 12. Pour ce qui était du Supplément n° 10 (2000-2009), des travaux de recherche et de rédaction avaient été menés par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, pour appuyer l'étude sur les articles 104 et 105 de la Charte, en cours d'élaboration au Bureau du Conseiller juridique. À propos du Supplément n° 11 (2010-2015), on a indiqué que la même faculté avait commencé à travailler sur l'étude relative à l'Article 11 et que la consultante recrutée par le Département des affaires économiques et sociales pour réaliser une étude sur l'Article 58 avait terminé sa mission. Cette dernière étude était en cours d'achèvement au Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable dudit département. En ce qui concernait le Supplément n° 12 (2015-2020), la même faculté avait terminé les travaux de recherche et de rédaction nécessaires à l'élaboration de trois études, sur les articles 8, 33 et 51, respectivement.

15. Ensuite, pour ce qui était de la participation des établissements universitaires aux travaux de recherche et de rédaction des études destinées au Répertoire, des remerciements ont été exprimés à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour l'aide qu'elle avait apportée. Des remerciements ont également été adressés à l'Université de Corée, au membre de la Commission du droit international affilié à cet établissement et à la délégation de la République de Corée, pour la généreuse proposition qui avait été faite de contribuer à l'élaboration d'études à partir de mars 2021.

16. Outre les progrès mentionnés ci-dessus, il a également été souligné que, après que l'Assemblée générale avait demandé aux États Membres d'envisager de prendre en charge les services d'experts associés qui travailleraient sur cette publication, demande qui avait été une nouvelle fois adressée à toutes les délégations par une note verbale datée du 19 janvier 2021, deux délégations – l'une de la région de l'Asie et du Pacifique, l'autre de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes – avaient récemment demandé des informations complémentaires sur cette initiative.

17. Par ailleurs, l'attention des délégations a été appelée sur le fait que les États Membres avaient été invités à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au Répertoire. À cet égard, on a indiqué qu'au 30 janvier 2021, le solde disponible dans ce fonds était de 79 623 dollars.

18. Les délégations ont été de nouveau invitées à engager les établissements universitaires de leur pays ou de leur région à participer à l'élaboration des études destinées au Répertoire, étant donné l'importance de la diversité géographique à cet égard.

19. Compte tenu des exposés présentés par les représentants du Secrétariat, il a de nouveau été demandé à celui-ci de résorber le retard pris dans la publication du Répertoire, dans la mesure où tous les volumes étaient concernés. Le Secrétariat s'y est de nouveau engagé, tout en soulignant le peu de ressources dont il disposait pour ce faire.

20. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale :

a) De féliciter le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin, ainsi que des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ;

b) D'engager de nouveau les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et à en fournir les coordonnées, et, à cet égard, de saluer de nouveau l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter également les membres de la Commission du droit international à recommander des établissements universitaires qu'il pourrait contacter à ce propos ;

c) De prendre note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ainsi que des autres contributions, notamment la prise en charge d'experts associés participant à la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ;

d) De réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, du versement de contributions au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, afin que le calendrier annuel de publication puisse être respecté, et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, de services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications ;

e) De demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre les deux publications à jour et les diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elles sont publiées et d'inviter le Secrétariat à continuer de mettre à jour le site Web consacré au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*¹ et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*² ;

f) De noter avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction de tous les volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et en particulier du volume III, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et de demander au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie ;

g) De rappeler que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et de le prier, en ce qui concerne ce dernier, de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

¹ <http://legal.un.org/repertory>.

² <http://www.un.org/securitycouncil/fr/content/repertoire/structure>.